

Il vole les chaises de la BNP

JUSTICE Le Landais Jon Palais sera jugé à Dax pour le vol de chaises dans une agence bancaire. Bizi ! et son réseau militant veulent transformer ce procès en celui de l'évasion fiscale

PIERRE PENIN
p.penin@sudouest.fr

Le Landais Jon Palais répondra de vol en réunion, le 9 janvier, devant le tribunal correctionnel de Dax. Le prévenu requalifie les faits à la manière Bizi ! : « Nous appelons ça réquisition citoyenne. » La BNP a porté plainte contre le militant de l'association altermondialiste, après qu'un groupe de « faucheurs » a embarqué les chaises d'une agence parisienne de la banque.

Le geste, reproduit dans nombre d'établissements, visait les enseignes suspectes d'évasion fiscale. « Rendez les milliards, nous rendrons les chaises », scandaient les activistes ironiques. Une première action à Bayonne se taille un joli succès dans les gazettes et fait des émules dans tout le pays. Bizi ! s'y connaît en communication. Le procès de Jon Palais donnera une nouvelle fois à mesurer ce savoir-faire.

Manque de moyens

Les razzias mobilières ont commencé en amont du Sommet mondial pour le climat (du 30 novembre au 12 décembre 2015).

Les justiciers fiscaux frappent 40 succursales à travers le pays : la BNP, HSBC, la Société générale, le Crédit agricole y passent. « Les banques n'ont pas trop réagi, au début. C'était compliqué pendant la Cop 21. Mais après, il y a eu des convocations par la police dans une dizaine de villes. »

Jon Palais, qui vit près de Peyrehorade, est le seul inquiété par la justice. « Pourtant, nous étions plusieurs centaines de faucheurs. Est-ce que c'est le hasard ? Est-ce que j'ai été identifié comme un leader ? » Peu importe. L'important est

d'avoir droit à un procès. Du pain béni médiatique pour ceux qui tenteront d'en faire une tribune. « On va organiser le procès de l'évasion fiscale. » Jon Palais voit dans le tribunal « le lieu approprié » pour le message de Bizi ! « Nous disons que la justice a besoin de moyens pour lutter contre l'évasion fiscale. »

De plus en plus, chacun comprend le jeu des paradis fiscaux, où

le mille-feuilles inextricable des sociétés écran brouille la piste des fuyards de l'impôt.

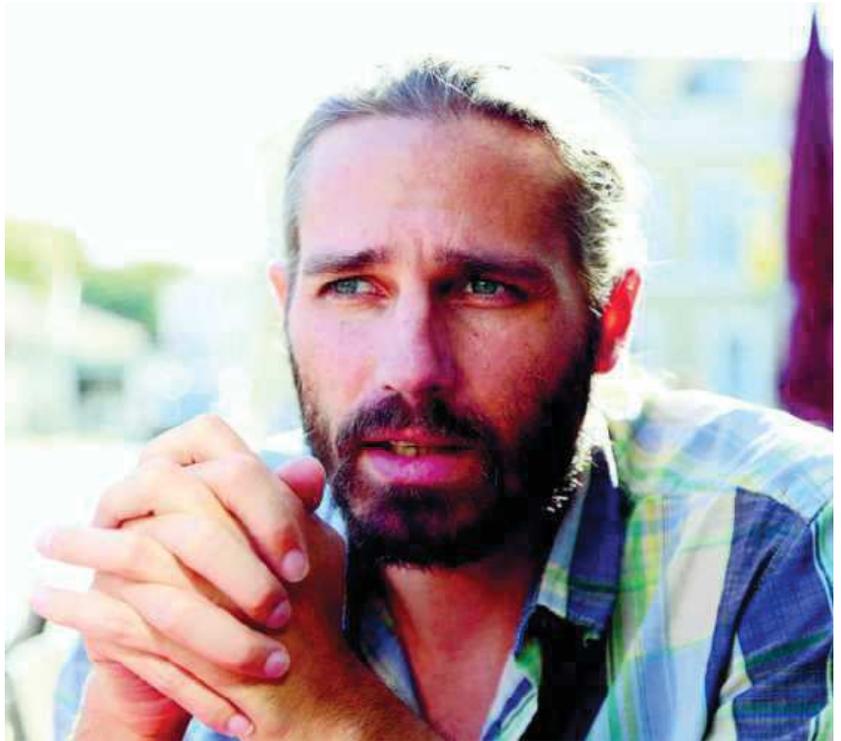
« Nous avons mené une action illégale pour dénoncer une injustice »

Mais il y a un monde entre percevoir la mécanique générale et la démonter. « Ce sont des montages ultra-complexes, conçus par des avocats d'affaires spécialistes de "l'optimisation". » Face à eux, un système judiciaire à court de budget, où l'on compte les trombones.

Cinq ans de prison

Quand ce n'est pas la procédure qui engluie. Le militant dénonce « le verrou de Bercy ». « C'est le petit nom d'un mécanisme qui soumet au politique le judiciaire en matière d'évasion fiscale. Pour lancer des procédures, un juge, un procureur, a besoin de la validation de Bercy. Mais le ministère des Finances préfère la conciliation, jugée plus efficace. Magnanimité judiciaire contre retour des avoirs cachés : voilà le principe. Il en résulte une situation d'impunité. Si je vole un vélo, est-ce qu'on me laisse tranquille si je le ramène après m'être fait attraper par la police ? »

Pour l'heure, c'est bien le « faucheur » qui se retrouve à la barre. Et



Le Landais Jon Palais est le premier militant de l'association Bizi ! à être traduit en justice.

PHOTO JEAN-DANIEL CHOPIN / « SUD OUEST »

qui encourt cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende. Le prévenu assume l'illégalité de son geste. « Nous agissons au grand jour et nous répondons aux convocations de la police. » Des actions dont il revendique le bien-fondé moral. « Je pense qu'elle paraît légitime à beaucoup de monde. »

Jon Palais cite en exemple ces ouvriers du bâtiment, qui œuvraient sur le chantier voisin de la toute première banque dans laquelle leur « réquisition », ou « vol en réunion », selon le côté de la barre où l'on se tient, a eu lieu. « C'était l'agence HSBC de Bayonne. Les travailleurs faisaient une pause déjeuner dehors. Ils nous applaudissaient quand on ressortait avec les chaises. »

Eva Joly pour avocate

Les militants se réclament de la désobéissance civile. Le concept postule la primauté du juste sur le légal. « Nous avons mené une action illégale pour dénoncer une injustice. Il y a un paradoxe : on enfreint la loi pour demander à ce qu'elle protège mieux le citoyen contre le fléau de l'évasion fiscale. »

Jon Palais est au point, le discours rodé. Demandez-lui des chiffres : « En France, ce sont 60 à 80 milliards d'euros qui manquent aux finances publiques. Ce sont 1 000 milliards en Europe. » Cela dans un contexte de chômage de masse, de services publics exsangues et de déficit des comptes. « Et on nous sort la dette et l'austérité ! »

Jon Palais, Bizi ! et leurs soutiens déploieront l'argumentaire, le jour du procès. Les « témoins de moralité » ne manqueront pas. Sont d'ores et déjà annoncés les philosophes Edgar Morin et Patrick Vivelet, l'élu européen José Bové, la secrétaire générale d'Attac, Annick Coupé ; celui de la Confédération paysanne, Laurent Pinatel ; le directeur de Greenpeace France, Jean-François Julliard, etc.

Et pour défendre Jon Palais, une ancienne candidate à la présidence de la République, Eva Joly. Elle sera son avocate avec sa fille, Caroline Joly.

« Sud Ouest » a sollicité une entrevue auprès de la BNP. Son service de communication a opposé par mail une fin de non-recevoir.

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE MON ENTREPRISE JE NE VOIS QU'UN VOTE



ÉLECTIONS DANS VOTRE CCI

DU 20 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE

Entrepreneurs, votez sur : jevote.cci.fr ou par courrier



05 58 05 44 73
ELECTIONS@LANDES.CCI.FR

64988300_MAJU